

CONVENTION - STAGE D'ÉTÉ

Article 1 : La présente convention règle les rapports entre :

L'établissement d'enseignement universitaire : École Nationale d'Ingénieurs de Carthage (ENICarthage),
Représenté par son Directeur : MONSIEUR HASSEN ZAIRI

Et

L'établissement d'accueil :

Adresse :

Représenté par : Tuteur du Stage :

E-mail : - Tél : - Fax :

Concernant l'étudiant Stagiaire

Prénom : Nom :

Formation : Ingénierie, Mastère

Département : Génie Informatique, Génie Electrique, Génie Industriel

Filière : Option :

N° CIN : N° téléphone : - E-mail:

Pour la durée :

Du : / / au : / /

Article 2 - Le stage d'été à caractère professionnel et obligatoire, est en rapport avec la spécialité suivie par le stagiaire à l'ENICarthage, et fait partie intégrante de son programme d'études. L'étudiant stagiaire demeure sous statut universitaire durant sa formation en milieu professionnel. Il est soumis aux règles générales en vigueur dans l'établissement d'accueil.

Article 3 - L'étudiant stagiaire reste affilié au régime de sécurité sociale. Il bénéficie en Tunisie et continue à bénéficier à l'étranger de la législation tunisienne en vigueur relative aux accidents du travail. En cas d'accident, l'étudiant stagiaire ou, en cas d'impossibilité, le tuteur dans l'établissement d'accueil, avise dans les plus brefs délais la Direction de l'ENICarthage. Dès réception, l'ENICarthage établit la déclaration d'accident et l'envoie au service d'assurance maladie compétente.

Article 4 - Le Directeur de l'ENICarthage et le représentant de l'établissement d'accueil de l'étudiant stagiaire se tiendront mutuellement informés des difficultés (notamment liées aux manquements de l'étudiant stagiaire désigné) et prendront, d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions nécessaires pouvant aller jusqu'à la rupture du stage ainsi que des sanctions disciplinaires.

Article 5 - A l'issue du stage, l'étudiant stagiaire est tenu de fournir à l'école un livret de stage et un rapport de stage. Une copie du rapport de stage est communiquée à son tuteur dans l'établissement d'accueil. Le responsable dans l'établissement d'accueil délivre à l'étudiant stagiaire une attestation de stage spécifiant sa durée.

A Tunis, le A, le A Tunis, le.....

Etudiant Stagiaire
(Signature)

Etablissement d'Accueil
(signature et cachet)

Directeur de l'ENICarthage
(signature et cachet)